

# Écologie municipale



LES FICHES PRATIQUES DE LA FEVE

**AURAY**

## L'Agenda 21 d'Auray : feuille de route d'un projet de développement durable

PAR ANNE-MARIE BOUDOU,  
ANCIENNE MAIRE-ADJOINTE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE D'AURAY (2008-2014)



L'agenda 21 mis en place à Auray, commune du Morbihan, par Anne-Marie Boudou constitue une feuille de route du développement soutenable, un projet global et transversal pour l'avenir de la ville. Son objectif : impliquer tous les habitants et les acteurs du territoire. Elle raconte comment elle a réussi à faire bouger les mentalités.

Depuis 1995, sous l'impulsion de deux adjoints écologistes à l'environnement et d'un maire soucieux du logement social et de la prise en compte de la population défavorisée, la commune d'Auray s'était déjà engagée dans des actions de développement durable.

Dès son élection en 2008, Anne-Marie Boudou, maire-adjointe au développement durable, a commencé à élaborer le projet d'Agenda 21 transversal, associé à un bilan carbone, qu'elle avait porté pendant la campagne.

### INITIATION DE LA DÉMARCHÉ

**Anne-Marie Boudou :** « Pour que l'ensemble des élu-es comprennent bien les enjeux et la méthode d'élaboration d'un Agenda 21, Joël Labbé, maire de Saint-Nolff, est venu raconter comment sa commune a obtenu le prix de la Gouvernance pour son projet d'écocité

dans le cadre des trophées du développement durable du conseil régional de Bretagne. »

Le conseil municipal a ensuite adopté six objectifs :

- **amplifier** la démarche de développement durable ;
- **organiser** une réflexion de tous les acteurs locaux et de la population ;
- **sensibiliser** les services de la commune ;
- **décloisonner** les services pour plus de transversalité ;
- **impliquer** la population dans les processus décisionnels ;
- **inciter** la Communauté de Communes et le Syndicat Mixte du Pays d'Auray à s'engager dans la démarche.



**Anne-Marie BOUDOU**  
ANCIENNE MAIRE-ADJOINTE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
D'AURAY (2008-2014)  
[annemarieboudou@orange.fr](mailto:annemarieboudou@orange.fr)

## DÉROULÉ ET MÉTHODE

### 1 MARS À JUIN 2009 : Création d'une culture commune du développement durable

*Au sein des services :*

- Formation de l'ensemble des agents et des élu-es par l'association Nature et Culture ;
- Création d'une Lettre d'information interne « Agenda 21 » ;
- Visites de villes ayant réalisés des actions de développement durable.

*Auprès de la population :*

- Organisation de trois conférences publiques, tout au long de l'élaboration, pour recueillir les avis de la population sur les orientations et les choix envisagés ;
- Renforcement des animations à destination du grand public (*semaine du développement durable, conférences, nouvelle collection développement durable à la médiathèque...*).

### 2 JUIN À FÉVRIER 2010 : Réalisation d'un diagnostic du territoire.

*Objectif :* savoir d'où la commune part avant de définir les enjeux et les objectifs

- **diagnostic technique :** synthèse d'études sur la situation de la commune par rapport au développement durable ;
- **diagnostic sensible :** ressenti d'habitantes du territoire (élu-es, représentant-es d'associations...) sur différents thèmes (environnement, politique sociale, économie, tourisme...);
- **bilan carbone patrimoine et services :** gaz à effet de serre (GES) générés par l'activité de la mairie et les services qu'elle rend (utilisation des bâtiments municipaux, déplacements, achats publics...);
- **bilan carbone territoire :** GES que produisent l'ensemble des activités sur le territoire de la commune (déplacements, agriculture, habitat, secteurs tertiaires et industriels...).

A partir de ces diagnostics et bilans sont apparus **5 enjeux** qui se déclinent en 15 objectifs :

- orienter Auray vers la **sobriété énergétique** et les énergies renouvelables ;
- concevoir une **ville économe en espace** et favoriser les **déplacements doux** ;
- préserver la **richesse du patrimoine naturel et historique** et **économiser les ressources** ;
- diffuser le développement durable dans la Cité : **équité, cohésion sociale et éducation citoyenne** ;
- favoriser le **développement économique responsable et solidaire**.

### 3 MARS 2010 : Ateliers participatifs.

Après une présentation publique des diagnostics et bilans carbone, les habitantes et les entreprises ont été invité-es à 5 ateliers autour des 5 enjeux. Anne-Marie Boudou : « *Chacun a pu s'exprimer pour proposer des actions pour la commune et échanger sur leur pertinence et leur mise en œuvre.* »

Ces ateliers ont permis de recenser plus de 250 propositions qui ont été étudiées par le comité de pilotage de l'Agenda 21 et les élu-es municipaux/ales afin d'en retenir les plus pertinentes qui constituent le programme d'actions de l'Agenda 21 traduit de manière opérationnelle dans des fiches-actions.

### 4 AVRIL 2010 À FÉVRIER 2011 : Elaboration du programme d'actions.

Après un travail de synthèse, une étude de faisabilité et des concertations avec les élu-es, les agents municipaux et le comité de pilotage, 36 actions, dont 11 sont prioritaires, ont été retenues et regroupées dans les cinq enjeux.

Une présentation en conférence publique a eu lieu avant validation finale par le comité de pilotage et le bureau municipal.

### 5 FÉVRIER À MAI 2011 : Rédaction de l'Agenda 21

Les fiches actions précisent les modalités de mise en œuvre : le pilote de l'action, les partenaires à associer, les mesures concrètes à mettre en place, les objectifs, les indicateurs, l'échéancier, le budget. Les objectifs sont fixés sur cinq ans avec un échéancier et des indicateurs permettront d'évaluer les avancées pour progresser de manière continue.

### 6 25 MAI 2011 : Approbation à l'unanimité du Conseil municipal du programme d'actions.

Après deux ans et demi d'élaboration, soit six mois de plus que le calendrier prévu, l'Agenda 21 d'Auray a été approuvé. C'est un outil qui s'intègre de manière transversale à l'ensemble des politiques publiques de la ville.

### ORGANISATION ET PILOTAGE DE L'AGENDA 21

En février 2009, la commune a recruté un chargé de mission. Son rôle : insuffler quotidiennement la culture de développement durable auprès du personnel et faciliter les échanges.

Deux bureaux d'étude, l'un pour l'Agenda 21 et l'autre pour le bilan carbone, ont été mandatés pour accompagner la mise en œuvre du projet.

Anne-Marie Boudou : « Dès le départ, j'ai tenu à ce que l'Agenda 21 soit issu d'une démarche participative. Un comité de pilotage composé de 7 élu-es, 7 agents municipaux et 7 représentant-es d'associations a suivi son déroulement, donné son avis, fait des propositions et diffusé l'information auprès des Alréens. »

### MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DE L'AGENDA 21

Pour chaque action et sous-action, des pilotes ont été désignés dans chaque service.

Un comité de suivi a été constitué, sous la même forme que le comité de pilotage, pour :

- évaluer, au moins une fois par an, les 36 actions de l'Agenda 21 à travers les indicateurs et les objectifs définis dans les fiches-actions ;
- ajuster les fiches-actions en fonction des différents résultats ;
- proposer éventuellement de nouvelles actions.

Un numéro spécial « Agenda 21 » du magazine « Vivre Auray » a été distribué à tou-tes les habitant-es.

## LES 11 ACTIONS PRIORITAIRES

### ENJEU 1 : Orienter Auray vers la sobriété énergétique et les énergies renouvelables

**ACTION 1 :** Économiser les flux (énergie et eau) :

- diagnostiquer les bâtiments ;
- établir un plan pluriannuel de réhabilitation thermique ;
- suivre précisément les consommations d'eau et d'énergie ;
- renouveler le matériel par des systèmes économes en eau ;
- récupérer l'eau de pluie ;
- responsabiliser les usagers ;
- adapter l'usage aux caractéristiques des bâtiments communaux.

**ACTION 3 :** Optimiser l'éclairage public

- installer des réducteurs de puissance ;
- éteindre les lumières la nuit ;
- systématiser une étude d'éclairage et l'installation de matériel économe en énergie dans les opérations d'urbanisation réalisées sur la commune.

### ENJEU 2 : Concevoir une ville économe en espace et favoriser le développement des déplacements doux

**ACTION 9 :** Améliorer l'habitat ancien pour faciliter l'accès au logement et répondre aux exigences environnementales

**ACTION 11 :** Étendre l'implantation des jardins familiaux

### ENJEU 3 : Préserver la richesse des patrimoines naturel et historique et économiser les ressources

**ACTION 16 :** S'assurer du bon fonctionnement du système d'assainissement séparatif

**ACTION 19 :** Réduire, améliorer la collecte et valoriser les déchets

### ENJEU 4 : Diffuser le développement durable dans la Cité : équité, cohésion sociale et éducation citoyenne

**ACTION 24 :** Porter la volonté politique d'Auray en matière de logement social à l'échelle intercommunale

**ACTION 26 :** Développer des activités inter-générationnelles et multiculturelles

### ENJEU 5 : Favoriser le développement économique responsable et solidaire de la Cité

**ACTION 30 :** Renforcer la politique d'achat durable de la commune et accompagner cette démarche dans les associations et entreprises

**ACTION 31 :** Encourager le maintien du commerce de proximité en complémentarité et en équilibre avec les zones d'activité

**ACTION 33 :** Soutenir les acteurs du commerce équitable et favoriser la distribution de produits biologiques et locaux

Le ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement a distingué 106 territoires « Agenda 21 local France », au titre de la sixième session 2011. En Bretagne, 9 nouvelles collectivités ont reçu le label de reconnaissance lors de cette session 2011, dont la commune d'Auray.

### Aller plus loin

#### Un agenda 21 à Auray

<http://www.auray.fr/agenda-21/presentation>

#### Le programme d'actions de l'Agenda 21 d'Auray

<http://www.auray.fr/agenda-21/presentation/programme-dactions>

#### Vivre Auray 66, supplément Agenda 21

<http://www.auray.fr/pages-hors-arborescence/vivre-auray/va66novembre2011/va66supplementagenda21>

Actualisée quotidiennement par le Comité 21 et par les acteurs de terrain, cette rubrique est consacrée aux Agenda 21 des collectivités locales françaises : régions, départements, communes et leurs groupements :

<http://www.agenda21france.org>

La page Agenda 21 du site du ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Agenda-21-et-projets-territoriaux-.html>

Part de la population concernée par une démarche agenda 21 « de proximité »

<http://www.datar.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr/acc-s-par-indicateurs/d-developpement-durable?ind=1425>

### QUELQUES EXEMPLES D'ACTIONS

**Economiser l'énergie :** Suppression et remplacement des armoires électriques vétustes, rationalisation du réseau d'éclairage, réajustement des puissances électriques souscrites pour réaliser des économies sur les consommations, les abonnements et la maintenance, rénovation de la connectique, remplacement des lanternes vétustes par des lampes moins puissantes mais de qualité d'éclairage égale.

**OBJECTIF :** réduire la consommation énergétique moyenne de 12 % par point lumineux d'ici 2016.

**Agenda 21 de 7 à 77 ans :** Le développement durable, c'est aussi oeuvrer pour l'épanouissement de toutes et tous. L'action 26 du plan d'actions a pour objectif de développer des actions intergénérationnelles et multiculturelles : ateliers sur l'alimentation, après-midi jeux, chasse à l'oeuf communs au centre de loisir et au foyer logement, développement et renforcement de la parentalité par des sorties familiales organisées par le CCAS, tour du monde culturel proposé l'été par la médiathèque municipale et des associations... autant d'actions qui permettent de recréer du lien social.

**Acheter durable :** La municipalité a décidé d'inscrire les achats de la Ville dans une consommation éco-responsable. Elle n'utilise plus de bois issu de forêts primaires ou de bois tropicaux sans certification, les repas de la restauration collective sont réalisés sans OGM et la part de produits bio augmente chaque année, une partie des fournitures de bureau, des produits d'entretien et des peintures sont éco-labellisés et le papier utilisé est 100 % recyclé et non blanchi, des achats sont réalisés auprès de structures d'insertion par l'activité professionnelles : produits traiteurs, plants pour les espaces verts, fournitures de bureau... La Ville agit de façon globale en intégrant systématiquement des considérations sociales et environnementales dans ses marchés publics : un agent de la direction des finances est référent sur les achats publics durables et la commune est adhérente au Réseau grand ouest commande publique et développement durable.

**Préserver et dépolluer l'eau :** Des mesures bactériologiques, effectuées sur différentes sorties d'eaux pluviales de la commune, ont mis en évidence des dysfonctionnements. Les branchements au réseau séparatif n'étant pas toujours correctement effectués, une partie des eaux usées se retrouve dans le milieu naturel et les eaux pluviales et, en cas de fortes pluies, risque de saturer la station d'épuration. Pour remédier à ces problèmes, des contrôles de "bons branchements" sont réalisés chez les particuliers.

La ville a presque atteint le Zéro pesticide grâce à une charte et un plan de désherbage associés à une formation du personnel et une gestion différenciée des espaces verts.

[ PUBLI-INFO ]

Publié par la FEVE en JUILLET 2015 Responsable de la publication : Catherine HERVIEU, présidente de la FEVE ★ Responsable de la rédaction : Arnault COSTILHES, directeur ★ Coordination : Catherine CANDELIER, membre du bureau de la FEVE & Magali DEVAL, chargée de mission.



la formation des élu/es est assurée par le Cédis  
[www.cedis-formation.org](http://www.cedis-formation.org)